



# PLUi

## Etat d'avancement

**(cf compte rendu COPIL n°1 du 22 janvier 2013  
mis en ligne sur intranet)**



# Comité de pilotage n° 1 du 22 janvier 2013

## Les points évoqués / validés :

- La création d'une équipe projet
- Les rôles dévolus aux différentes instances
- La liste des personnes publiques associées (obligatoires et conviées)
- La nécessité d'associer les habitants et la société civile au PLUi
- L'organisation des travaux selon 4 entrées (le territoire, son fonctionnement, ses habitants, et les usages et pratiques)



# Comité de pilotage n° 1 du 22 janvier 2013

## Les points évoqués / validés (suite):

- Le recours à 2 consultations publiques
  - Mission de maîtrise d'œuvre (bureau d'études)
    - Lot 1 : tous les domaines de compétence que l'ADUGA ne peut pas traiter en interne (paysage, patrimoine, évaluation environnemental, zonage pluvial, ...)
    - Lot 2 : diagnostic agricole
  - Réalisation de supports de communication
    - Lot 1 : tous les domaines de compétence que l'ADUGA ne peut pas traiter en interne (paysage, patrimoine, évaluation environnemental, zonage pluvial, ...)
    - Lot 2 : diagnostic agricole
- L'inscription à l'appel à projet « plans de paysages » du ministère de l'écologie
- [Le planning général recalé](#)
- La délibération prescrivant l'élaboration du PLUi



# Comité de pilotage n° 1 du 22 janvier 2013

## La délibération prescrivant le PLUi :

- Une délibération type (DDTM) complétée des éléments suivants :

### 1/ Pourquoi élaborer un PLUi :

- d'organiser l'espace communautaire dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire ;
- de renforcer la dynamique collective dans un principe de solidarité permettant aux communes du Val de Noye de prendre en main leur développement ;
- de mettre en œuvre un urbanisme durable, respectueux des caractéristiques du territoire et source de valeur ajoutée en termes d'attractivité ;
- de définir les enjeux et les objectifs d'une politique locale de l'habitat ;
- de gérer les milieux constitutifs de la trame verte et bleue du Val de Noye à une échelle pertinente, et ainsi préserver les équilibres écologiques fondamentaux ;
- enfin, dans une approche globale, de consolider le projet de territoire du Val de Noye, et d'œuvrer à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Amiénois.



# Comité de pilotage n° 1 du 22 janvier 2013

- Une délibération type (DDTM) complétée des éléments suivants :

## 2/ les objectifs de la CCVN en terme d'aménagement et de développement de son territoire :

- continuer d'offrir un cadre de vie de qualité et attractif en portant une attention particulière à la valorisation des ressources (espaces naturels, agricoles et forestiers, paysages, patrimoine ...) et à la maîtrise de l'urbanisation ;
- répondre aux besoins des ménages, notamment en matière d'habitat, d'équipements et de services, et accueillir des nouvelles populations ;
- renforcer l'attractivité économique et touristique, et agir pour le maintien et la création d'emplois sur le territoire ;
- favoriser la mobilité des habitants sur le territoire et vers les principaux pôles d'emplois et de services voisins, en particulier Amiens, mais aussi renforcer l'accessibilité du Val de Noye ;
- enfin, contribuer, à son échelle et par des actions concrètes en matière d'habitat, de déplacements, d'urbanisation, etc., à relever les grands défis environnementaux de demain.



# Comité de pilotage n° 1 du 22 janvier 2013

- Une délibération type (DDTM) complétée des éléments suivants :

### 3/ les objectifs poursuivis en matière de concertation :

- informer l'ensemble des personnes concernées de l'avancement et du contenu des travaux d'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- offrir la possibilité à chacune d'entre elles de s'exprimer tout au long de la procédure ;
- solliciter la participation active de ces acteurs dans le but de leur permettre de contribuer aux réflexions.

### 4/ les modalités pratiques à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs de concertation :

- articles périodiques dans le bulletin intercommunal et les bulletins communaux ;
- informations sur le site Internet de la communauté de communes ;
- mise à disposition de registres d'observations et des documents produits dans les communes ;
- exposition itinérante et réunions publiques ;
- enfin, proposition sera faite aux habitants et usagers du territoire, sur la base d'un appel au volontariat, de participer à une ou plusieurs manifestations de type visite de terrain, atelier de travail ...

# Planning général

	2013				2014				2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Phase préparatoire	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Diagnostic / EIE	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Scénarios / PADD / EE	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
OAP	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Règlement & zonage	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Arrêt projet	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Consultation PPA & EP	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Approbation	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

PROVISOIRE

PROVISOIRE